

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 132 (2011)
Heft: 9

Rubrik: Le billet du président

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Abeilles et voisinage : coexistence pacifique ou guerre froide ?

La grande majorité des situations de coexistence entre nos ruchers et les voisins se déroulent de manière fort courtoise, on peut réellement parler de coexistence pacifique. Les voisins comprenant très bien l'utilité des abeilles dans leur rôle de pollinisateur de nos plantes - cultivées et sauvages - et s'accommodant fort bien de la présence d'un rucher situé dans un voisinage plus ou moins proche, cela d'autant plus s'ils cultivent un cerisier ou un pommier et peuvent ainsi bénéficier directement de la pollinisation effectuée par les abeilles.

L'apiculteur prévenant pensera aussi à entretenir les bonnes relations en offrant, à l'occasion, un pot de miel qui rappellera ainsi aux voisins la qualité du produit élaboré par les abeilles. L'apiculteur prévenant pensera aussi à éviter tout désagrément, notamment en choisissant une race d'abeilles douces. A ce titre, l'abeille Carnica, élevée par la SAR depuis plus de 50 ans, offre certainement toutes les garanties voulues de douceur et de bon comportement. L'apiculteur évitera aussi soigneusement, surtout après la période de récolte, de laisser traîner quoi que ce soit qui pourrait déclencher un pillage généralisé au rucher, avec tous les inconvénients que cela implique.

M^{me} et M. Laurence et Marc-Aurèle André ont acheté une maison d'habitation située à proximité d'un rucher, à Chalais. Ils y habitent depuis octobre 2007. Malgré le fait que leur maison ne se trouve qu'à moins de 10 mètres des ruches, M^{me} André témoigne de l'excellente relation entretenue avec l'apiculteur et ses protégées :

« Nous n'avons jamais connu un seul problème avec les abeilles depuis notre arrivée en 2007. Au contraire, nous avons beaucoup fleuri notre jardin afin de leur offrir quelques plantes à butiner. Jamais nous n'avons été incommodés, malgré la proximité de quelque 30 colonies placées tout près de notre habitation. Les abeilles ne sont pas du tout agressives, quelle que soit la saison. Nous sommes très sensibles à la présence des abeilles, car elles sont source de fécon-





dation pour les plantes, nous utilisons d'ailleurs au minimum les insecticides, pour ne pas leur nuire. De plus, la présence d'un pot de miel devant la porte est toujours pour nous un plaisir que nous apprécions particulièrement.»

Malheureusement, tout ne se déroule pas toujours ainsi. M. Yves Larequi, apiculteur débutant, ayant suivi le cours de débutants dispensé par un conseiller apicole valaisan et disposant d'un terrain situé sur la commune de Randogne, en zone agricole, en bordure de zone à construire, a déclenché une avalanche d'oppositions de la part de ses voisins, après la mise à l'enquête publique de la construction d'une cabane pour y ranger son matériel. Voici un florilège des arguments avancés par les opposants :

- *j'ai trois petits enfants âgés de 15, 11 et 8 ans qui s'amusent sur mon terrain;*
- *je suis allergique aux insectes;*
- *au-dessus de Brigue (Haut-Valais), un cheval a été tué par des abeilles il y a 3 ans;*
- *il est dangereux de faucher un terrain à côté de ruches. Un essaim d'abeilles a attaqué un paysan qui fauchait à proximité de Montana-Village;*
- *la pose de ruches à proximité immédiate d'une zone à bâtir nous paraît en effet peu judicieuse, voire dangereuse;*
- *je trouve cela extrêmement dangereux de mettre un rucher si près de nos terrains. Nous avons déjà beaucoup d'abeilles chez nous provenant de la ruche de M. X.;*

- nous avons des chevaux depuis plus de 10 ans qui broutent le terrain juste à côté de la parcelle N. Nous pensons que vu les accidents possibles entre abeilles et chevaux cela serait trop dangereux;
- depuis de longues années je fauche les terrains où est englobée la parcelle concernée. Je pense que cela est trop compliqué s'il y a une ruche et une concentration d'abeilles près des terrains que je fauche;
- je pense qu'il est extrêmement dangereux pour les habitants voisins et surtout pour les enfants de vivre aussi près d'une ruche. Je ne peux pas empêcher tous les jours notre enfant et ses amis d'aller jouer dans le jardin;
- recevant régulièrement chez moi des enfants et des personnes sensibles, il me semble dès lors inopportun d'implanter un rucher additionnel dans ces conditions, ce d'autant plus qu'il serait situé en face d'un terrain constructible m'appartenant et que je compte développer.

Difficile d'expliquer et de comprendre une telle peur panique provoquée par la demande de construction d'une cabane... de rangement de matériel, non pas de rucher. Pour tous ces opposants, il semble qu'une calamité va s'abattre sur la région, on n'est pas loin de l'Apocalypse ! Difficile surtout pour l'apiculteur de débuter son activité dans de telles conditions, avec des voisins aussi hostiles aux abeilles. Au moment où Paris compte environ 3'000 ruches, où de grandes villes romandes développent des programmes d'installation de ruches en ville, au moment où l'abeille provoque un sentiment de sympathie dans tous les milieux, de telles réactions nous laissent pantois... et démontrent à quel point ces opposants ne connaissent rien à l'abeille et à ses mœurs. Ils s'imaginent que l'abeille n'est là que pour piquer les enfants et les chevaux et causer des ennuis à tout le monde ! Pauvre perception d'un insecte pourtant indispensable à la vie – notamment humaine – sur la Terre !

On le voit, il y a encore du boulot pour faire mieux connaître notre insecte préféré au grand public !

C'est aussi l'occasion pour les collectivités publiques (communes, bourgeoisies), qui disposent souvent de très vastes surfaces non cultivées, de prendre conscience qu'elles pourraient mettre à disposition des apiculteurs certaines zones où l'on pourrait déposer des ruches, zones suffisamment éloignées des habitations pour permettre la pratique de l'apiculture dans les meilleures conditions possibles... sans conflit de voisinage !

Aux apiculteurs intéressés d'interpeler leurs autorités.

Le président de la SAR: François Juilland